

## **COMITE SYNDICAL**

du jeudi 22 février 2018

A 10H00 – FEREL

### **EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 22 février 2018** dans les locaux de l'usine Interdépartementale de Vilaine Atlantique, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

#### **ETAIENT PRESENTS**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

#### **ABSENTS EXCUSES**

- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique donnant pouvoir à Madame Danielle CORNET
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Madame Solène MICHENOT
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan

#### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de l'EPTB Vilaine
- Madame Nathalie MARCADET, Service Finances – EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

2018-1

## **COMITE SYNDICAL**

du jeudi 22 février 2018

A 10H00 – FEREL

### **1. Débat d'Orientations Budgétaires : exercice 2018 :**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente de l'EPTB Vilaine doit, chaque année, présenter au Conseil Syndical un « rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Conseil Syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'EPTB Vilaine pour l'exercice 2018 lors de la séance du Conseil Syndical du 22 février 2018 ;**
- **d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.**

**Pour extrait conforme  
La Présidente,**

**Solène MICHENOT**